

Genre du véhicule Machine de travail lourde (Vhc. spécial) *)	Marque de fabrication P P M	Type 2 8 0 7	Fiche d'homologation N° CH 5652 04
---	--------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur P.P.M. Potain-Poclair-Matériel, Montceau-les-Mines (F)
 Identification "2807" sur la plaquette du constructeur et devant le No du châssis

Plaquette constr. à l'avant, à droite, sous le couvercle
 N° du châssis à l'arrière, à droite, en haut sur la plateforme
 Ident. du moteur "D 2556 MX" à l'arrière, sur la culasse
 Importateur princ. Robert AEBI AG., Uraniastrasse 31/33, 8023 Zurich
 Véhicule homologué 2807 - 4128 Signes fixes dans code du type 2807

Châssis

Nombre d'essieux 4 **) Nombre de roues 12
 Direction mécanique, assistance hydraulique
 Transmission mécanique, non synchronisée ***)
 Nombre de vitesses 6 x 2 Entraînement arrière **)
 Frein de service hydraulique, air comprimé, 2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues

Frein auxiliaire +) à ressorts, progressif, à expansion interne, 2 cylindres sur chacun des 2 essieux AR
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur frein à courants de Foucault
 Contrôle 2 circ. lampe-témoin + manomètre double

Moteur

Marque M.A.N. Type D 2556 MX
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position au centre
 Refroidisa. eau Nombre cylindr. 6
 Alésage 125 Course 150
 Cylindrée 11039 CV-impôt 56,22
 Puissance en CV 240 DIN à t/min 2300

Bruit 84 dB/A à t/min 2350
 Silencieux 1 pot 1250 x Ø 203 mm ++)
 Mesure des gaz Bacharach = 4,0
 Déparasitage -

Carrosserie grue

Nombre de portes 2 Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité - Rétroviseur à gauche + à droite
 Cale 2/450x250x290 Attelage AV+AR= broche
 Antivol -

Nombre de places 2 av. centre ar.

Dimensions

Longueur int. 11040 Empattements 4875 +++)
 Largeur 2500 1350 / 1500
 Hauteur 3650 Voie av 2200 ar 1852

Porte à faux lat. - Voies av - ar -
 av - ar -
 ar 2270 Braquage ++++) g 19700 d 22800

Distance volant - vers l'avant du véhicule 2220

Poids

	avant	arrière	total
Poids à vide	11100	19900	31000
Charge utile			
Poids total	11100	19900	31000
Garantie fabr.	11400	20000	31400
Dimens. pneus	12.00-20 XL	12.00-20 XL	(Variantes
Pty / bar	18 / 8,5	18 / 8,5	voir
Charge	2x7800	2x13520	remarques)
pour V max	80	80	

Garantie poids remorquable avec frein -
 Garantie poids remorquable sans frein -
 Garantie poids de l'ensemble -
 Poids remorquable testé -
 Vitesse maximale selon le constructeur 70 km/h
 Vitesse maximale testée - km/h

Equipement	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Climoteurs	av 1 (E) CH1 2409 01 ar 2a (E)
Catadioptrés	av 1 (E) ar 1 (E)
Feux de gabarit	av 1 ar CH 1 1107 01
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	3 balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	1 BOSCH O 320 203 013 / CH 5 0301 01 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde		
Marque et type	P P M 2 8 0 7		
Homologation N°	CH	5652 04	
Carrosserie	grue		
Places	total 2	avant	
Poids à vide	31000	Carburant	D
Charge utile	=	CV-impôt	56,22
Poids total	31000	Cylindrée	11039

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : poids total 31400 kg.
- **) Nombre d'essieux : essieux doubles à l'AV et à l'AR.
Entraînement : blocage des 2 différentiels de l'essieu double AR (longitudinal et transversal)
- ***) Transmission : avec boîte complémentaire route / terrain.
- +) Frein à ressorts : pression par réservoir séparé; libération de secours par le circuit AR, levier dans la cabine, plombé; libération mécanique par vis dans les cylindres.
- ++) Insonorisation : le compartiment du moteur est garni d'un revêtement de matière insonorisante.
- +++) Empattement : distance comprise entre le centre de l'essieu double AV et le centre de l'essieu double AR.
- ++++) Ø de braquage : admis selon décision de la Commission fédérale d'homologation.

A noter dans le permis de circulation:

- marquage jaune/noir exigé à l'AR sur le lest et à l'AV sur le bras de la grue;
- la flèche doit être rentrée et repliée sur l'appui et assuré mécaniquement; le crochet doit être fixé à la couronne pivotante;
- les verins d'appui doivent être remontés et les patins enlevés;
- sur la voie publique, ce véhicule ne doit pas être conduit de la cabine commandant la grue.

Lieu et date de l'homologation
Zurich, 11.3.75/21.11.75

Homologation fédérale des types de véhicules